L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX No. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MARDI MATIN, 15 SEPTEMBRE.

GUIZOT.

Il y a vingt-sept ans, la mort de M. Guizot eût produit en France et en Europe, plus de sensation que celle d'un roi, plus de sensation, même que celle de Louis Philippe dont il fut, pour ainsi dire, l'unique ministre. Cette longue administration de sept années, qui fut terminée par le mouvement insurrectionnel de 1848, fut moins remarquable cependant, par les évènements politiques, qu'elle domina, que par le talent de tribune qu'exigeait sans cesse une assemblée livrée à toutes les intempérances des passions populaires et qui faisait tous les jours retentir la tribune du bruit de ces passions. C'est contre elles que lutta pendant si longtemps M. Guizot, c'est contre elles qu'il soutint avec tant d'éclat et de supériorité des discussions éternelles dont le but était pour les uns le renversement du ministre, pour les autres le renversement de la dynastie et aussi, mais secrètement, pour quelques membres, la destruction de la monarchie.

Le talent déployé par M. Guizot dans des controverses souvent personnelles, n'excitait pas seulement l'admiration de ses compatriotes mais encore celles des étrangers qui, de tous côtés, accouraient pour l'entendre. Son caractère était pour beaucoup dans cette sorte d'empire parlementaire qu'il exerçait souverainement et à son gré. On trouvait chez M. Guizot tout ce qui fait véritablement un homme d'Etat extraordinaire sous une royauté représentative constitutionnelle. Il avait l'instruction, le style, l'organe, une puissance d'improvisation sans rivale, et cette confiance en lui-même que lui donnaient le sentiment de sa valeur morale et son mépris suprême pour les ambitions mesquines.

En cortes, l'époque de M. Guizot fut celle de la tribune française, soit parce qu'il y brillait lui-même, soit parce qu'elle était illustrée par les hommes les plus éloquents de France et du monde peut-être. Dans les diverses administrations dont il avait fait partie et qui avaient précédé son long ministère, Guizot avait eu à lutter déjà contre les plus brillants représentants du barreau et de la presse, car Guizot, pour être orateur, n'avait pas cessé d'être écrivain. Il avait successivement vaincu, en doctrines et en arguments, Benjamin Constant, Duplo, Mauguin, Berryer, tout en commandant le respect du fameux Royer Collard son maître; et plus tard, il fit repentir bien souvent Odilon Barrot, Lamartine, Garnier Pagès, Eusèbe Salverte et même Thiers de l'avoir eu pour adversaire. Nous nous rappelons qu'avec un seul discours il renversa le ministère du 22 février 1836 et qu'il rentra dans le cabinet par le seul ascendant de sa parole. M. Thiers trouvait toujours devant lui cet homme de la chaire, de la tribune et de la presse, qui semblait né tout exprès pour faire échouer son éloquence, ses intrigues et toutes ses entreprises. L'inflexible logique de M. Guizot, la noblesse de son langage et la hauteur de ses idées, l'emportait constamment sur les principes fragiles et la mobilité vagabonde de son rival.

"Les hommes de ce genre ne s'improvisent pas", disaient les deux frères Bertin, directeurs et propriétaires du *Journal des Débats*. "On ne fait pas des Guizot tous les jours" disaient les membres les plus éminents de l'Académie Française. "Guizot sera toujours le premier partout où il sera", disait Cuvier. "Je ne puis me passer de lui; il est l'honneur et le pilier de mon trône", disait Louis Philippe. Nous en citerions plus à rappeler les hommages qu'on rendait à son caractère, à son esprit et à son talent. A l'étranger, c'était la même chose. A propos de Guizot, le ministre anglais Robert Peel disait: "Tout ce que dit un tel homme mérite attention". Il y avait donc partout pour Guizot respect, estime, admiration et les Américains eux-mêmes firent bruyamment écho quand ils lurent l'étude de Guizot sur Washington, véritable chef-d'œuvre de simplicité, de goût et de sentiment. Le premier monarchiste d'Europe jugeant le premier républicain d'Amérique, et jamais jugement ne fut plus sensé, plus droit et plus noble.

Nous reprenons le mot du *Journal des Débats* et nous disons aussi:

"De pareils hommes ne s'improvisent pas." Ils travaillent, ils apprennent, ils se distinguent et ils arrivent. Grâce au travail et à la grandeur de ses facultés intellectuelles, Guizot à 26 ans était secrétaire général du ministère de l'Intérieur en 1814, car sa carrière politique commença à la chûte de Napoléon.

A 27 ans, il était secrétaire général du département de la Justice; à 28 ans, maître des requêtes et à 29 ans, en 1817, conseiller d'Etat. Ses fonctions administratives n'absorbaient pas toute l'activité de son esprit, car dès 1816 il publia son fameux essai politique sur le *Gouvernement représentatif et l'état actuel de la France*, œuvre qui a été le fondement du parti doctrinaire auquel se rallia plus tard tout ce que la France avait de lumière, de raison et de savoir. C'est à partir de là que Guizot commença à influer sur son siècle.

A 30 ans, Guizot, comme directeur général de l'administration communale et départementale, poste qu'il conserva jusqu'à la chûte du ministère Decazes, père du ministre actuel, s'efforçait d'accréditer et de répandre en France les principes et les éléments du système gouvernemental anglais, système pondéré par la part de représentation qu'il donne à tous les éléments sociaux. Constituer la liberté des communes sans nuire à l'autorité centrale, tel était le fond des doctrines politiques de Guizot; c'était là son but et la tâche lui convenait.

Né en 1787 à Nîmes où grondaient les passions les plus révolutionnaires, François Pierre Guillaume Guizot, à l'âge de sept ans, avait vu périr sur l'échafaud, son père avocat distingué du barreau de cette ville, et appartenant à la religion réformée. Elevé dans cette religion à Genève où sa mère avait fui après la mort de son mari, il avait puisé dans les impressions de son enfance une horreur profonde pour les partis extrêmes et pour toutes les violences politiques. Il était donc l'ennemi déclaré soit du despotisme autocratique, soit du despotisme républicain. Ses études aussi lui avaient inspiré des idées libérales. Il avait commencé à écrire pour les journaux à l'âge de 18 ans, et c'est en se livrant à ces travaux littéraires qu'il fit la connaissance de Mlle Pauline de Meulan, qui dirigeait elle-même un recueil littéraire, et qu'il épousa en 1812.

Déjà avant cette époque, il avait publié plusieurs ouvrages, et à 30 ans il avait compilé, révisé, noté et commenté une collection de mémoires relatifs à la révolution anglaise, collection formant 26 gros volumes. A peu près dans le même temps, il faisait paraître des mémoires relatifs à l'histoire de France jusqu'au 13e siècle, immense compilation de 31 volumes, ce qui ne l'empêchait pas de publier, trois ans plus tard, deux gros volumes sur l'histoire de la révolution d'Angleterre jusqu'à l'avènement de Charles II. Nous ne comptons pas plusieurs brochures politiques de grande importance et qui toutes exerçaient une vive influence sur l'opinion du pays. Notons bien que Guizot, on peut dire le jeune Guizot, faisait ce que nous venons de dire, tout en remplissant de hautes fonctions ministérielles et en même temps ses devoirs de professeur d'histoire à la Sorbonne. C'est presque incroyable, et l'intelligence active de cet homme confond l'esprit.

Mais on le voit retourner toujours à l'histoire d'Angleterre comme au point lumineux non de la morale, mais de la politique. Jamais Anglais n'a connu les annales de son pays comme Guizot, et jamais personne n'en a plus que lui apprécié les enseignements. Ce fut là sa boussole pendant toute sa carrière politique, car Guizot avait déjà été trois fois ministre avant son dernier ministère de sept ans. Autant vaut dire qu'il fut toujours ministre pendant les 18 ans du règne de Louis-Philippe. Que de triomphes oratoires durant cette période! que de renommée! que d'excitations? Nul mémorialiste de cette époque n'oubliera de mentionner cette séance de la session de 1835, où Guizot prononça un grand discours pour l'organisation de l'instruction primaire. Jamais on avait rien entendu de si beau comme langage et comme philosophie. "Il faut convenir que tout cela est admirable par la forme" dit Mlle Rachel qui écoutait dans les tribunes.—"Et le fond a bien aussi son mérite," dit l'archevêque de Paris, M. Affre, qui écoutait aussi et qui, par hasard, se trouvait près d'elle.

Son plus grand succès de popularité lui vint de la chaire. Son cours de la Sorbonne, suspendu par l'abbé de Frayssinous, grand-maître de l'Université sous le ministère Villèle, fut réautorisé par le ministère Martignac en 1828, ainsi que les cours de Villemain et Cousin. Guizot, en reprenant possession de son siège, annonça qu'il ferait un cours d'histoire sur la civilisation en Europe, mais qu'il avait été quelque peu embarrassé sur la question de savoir où il en trouverait le type, et, suspendant sa décision par des phrases habiles, car il savait que son opinion serait acceptée comme une sentence, il finit par dire: "Et il n'a paru que notre pays, la France, offrait ce type de civilisation que j'ai si laborieusement cherché."

A ce mot de France, tout le monde se leva. L'enthousiasme gagna les vieux comme les jeunes, car aux leçons d'un tel professeur tout Paris accourait, et nous pouvons en parler, nous étions là. On cria vive la France! On cria vive Guizot! On cria vive Martignac, qui avait permis la reprise de cet enseignement si libéral et si philosophique. Guizot ne put dominer l'excitation qu'il avait produite. Il sortit et fut accompagné jusque chez lui par tous ceux qui l'avaient entendu.

On voit par là que si Guizot appréciait beaucoup la forme politique anglaise il estimait encore plus la civilisation de son pays, et, comme la civilisation passe avant tout, il classait donc la nation française comme la première de toutes. Ce jugement était précieux de la part d'un esprit aussi éclairé et aussi impartial que celui de Guizot, et voilà pourquoi il fut tant applaudi. Tout le monde était convaincu qu'il avait dit la vérité et qu'il n'avait fait que rendre justice à la France.

Comme ministre, Guizot favorisa quantité de choses utiles et eût le grand mérite, en 1841, de faire rentrer la France dans le concert européen pour la question d'Orient, concert dont la politique de M. Thiers l'avait écartée. On a dit que Guizot avait cultivé la paix à tout prix jusqu'à sacrifier l'honneur de la France. C'était un thème de l'opposition qui en usa et en abusa. On ne craignit pourtant pas les foudres de l'Angleterre quand on négocia les mariages espagnols.

L'affaire Pritchard fut réglée avec une maigre somme d'argent prise par Louis Philippe sur sa cassette et non sur le budget français. Mais ces deux affaires, exploitées avec perfidie contre le gouvernement, furent mal comprises par le peuple qui crut à ce que disait la presse tout aussi incurable que l'opposition parlementaire d'alors. Les banquets de la réforme achevèrent de tourner les têtes et la dynastie succomba avec son ministre.

On a prétendu que si Guizot eut cédé et qu'il eut consenti à laisser entrer ce qu'on appelait les *capacités* dans la classe électorale, le danger eut été détourné. Le danger immédiat, oui! mais on connait trop l'action et la puissance des *prolétaires éloquents* en France pour croire que le danger n'eut pas reparu bientôt après et plus grand.

La catastrophe de 1848 ne peut enlever à M. Guizot la gloire d'avoir été un des plus grands hommes d'Etat de son pays, le plus éminent par l'esprit, le talent et le savoir, et le plus grand par le caractère, nous pouvons dire aussi le plus pur. Ajoutons encore un mérite rare, celui d'être insensible aux hochets. Guizot n'avait pas de faiblesse. Il avait refusé tous les titres qu'on voulait attacher à son nom et toutes les décorations dont on avait voulu charger sa poitrine.

Jamais on n'a osé dire un mot contre la moralité de l'homme. Il meurt comparativement pauvre, après avoir eu pendant 18 ans l'occasion de ramasser des millions. Ces occasions seraient revenues pour lui, s'il eût voulu se prêter aux nombreuses propositions de l'empire, car Napoléon III fit tout pour se rattacher un personnage de cette valeur. Par raison, par honneur comme par fidélité à ses principes, Guizot se condamna à une retraite de 26 ans, lui qui n'eût à peine 60 ans quand brilla de nouveau sur la France l'astre impérial, et à 60 ans Guizot était jeune. Que ne pouvait-il pas faire encore!

Mais sa retraite volontaire fut ennoblie par ses écrits politiques, littéraires et historiques. Aux publications déjà mentionnées nous ajouterons les suivantes qui complètent la liste des œuvres de Guizot: "La Démocratie en France"—"Histoire de la République d'Angleterre"—"Etude sur Robert Peel"—"Petits Français du siècle de Louis XIV"—"Des conspirations et de la Justice Politique"—"Histoire du Gouvernement Représentatif"—"Histoire de la civilisation en Europe et en France"—"Méditations et Etudes Morales"—Etudes sur les beaux arts en général"—"Corneille et Shakespeare"—"Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps"—De nombreux discours académiques et enfin une autre grande histoire qu'il avait commencée étant plus qu'octogénaire et dont rien n'a paru encore.

Dans une vie si longue et si féconde ouvrait on dire que Guizot a donné une minute à de vaines oisivetés? Non. On s'étonnera seulement que sa vie, même sans distraction, ait pu suffire à tant de travaux, et à tant de travaux de premier ordre.

Voilà l'homme que la France a perdu. Elle ne le perd pas du moins sans avoir reçu de ce génie, véritablement transcendant, tout ce qu'il pouvait donner de grandeur, de moralité, de lumière et d'éclat.

☞ Les meilleurs choix de meubles de chambre à coucher, de salle à manger et de salon au plus bas prix; chez Jos. B. Hubbard, rue des Remparts 122 au coin de la rue Perdido.

—M. Braquet, frère de l'aéronaute qui s'est tué à Royan pendant une ascension, comme nous l'avons dit ces jours derniers, adresse à l'*Echo du Nord* la lettre suivante, qui contient d'intéressants détails:

Le ballon que montait mon frère Alexandre Braquet, qui vient de mourir si malheureusement, était une mongolfière, et, d'après les détails que vient de m'envoyer sa veuve, voici comment la catastrophe est arrivée:

Le *lâchez-tout!* a été crié trop tôt en partant. La secousse subie par l'aéronaute lui a fait lâcher son trapèze et saisir la corde de sauvetage; mais, par l'élan qui lui fut donné, la corde s'est brisée presque aussitôt. Mon pauvre frère tomba d'une hauteur déjà prodigieuse à la place même d'où il venait de partir.

Quant à moi, son frère aîné, dont plusieurs journaux ont annoncé la mort, c'est pour la troisième fois que j'ai le plaisir de démentir cette désagréable nouvelle. J'ai passé pour être mort: 1° à Paris, à l'Hippodrome, il y a vingt et un ans; 2° à Avignon, il y a quatorze ans, où mon ballon, parti avec une étincelle, a brûlé à 8 ou 900 mètres de hauteur, et où je suis heureusement tombé dans le Rhône; 3° enfin, quelques années plus tard, à Saint-Remy, on je fis une ascension au mois d'octobre et fus retrouvé dans les montagnes des Alpines, à trois heures du matin, brisé par la fatigue et le froid, mais sans accident grave.

Mon fils, âgé de seize ans, a également fait une ascension à Lille, il y a sept ans; il est tombé sur un toit rue Colbert, mais sans blessure.

Malgré ces accidents, monsieur le rédacteur, soyez persuadé que les aéronautes ne jouent pas avec le danger et ne peuvent être accusés d'imprudence aussi facilement qu'on le fait. Pour moi, j'ai fait environ 600 ascensions, et je réside néanmoins paisiblement à Roubaix, où je suis directeur du gymnase municipal.

LE MOYEN D'AVOIR TOUJOURS DE L'EAU FRAICHE.—Un abonné de l'Allier, dit le *Bulletin français*, nous envoie la recette suivante, employée par les moissonneurs dans son département:

Au moment des grandes chaleurs, rien n'est agréable et bienfaisant comme de l'eau fraîche.

Voici un moyen simple, facile, d'en avoir constamment sous la main:

Il suffit tout bonnement d'un seau en toile forte, comme ceux employés pour les pompes à incendie et pour la navigation, ayant 1 mètre 20 centimètres de haut sur 40 centimètres de diamètre. Une flanelle épaisse, placée dessus, fait l'office de passoire; un syphon, un robinet en bois ou simplement un tuyau de toile adapté à la partie inférieure sert à tirer l'eau.

En suspendant ce réservoir à l'ombre, soit à un arbre, soit autrement, l'évaporation intense, activée par la brise, qui a lieu sur toute la surface, toujours humide, de ce seau, entretient une température inférieure beaucoup plus basse que l'air ambiant. Cet appareil si simple, qui est employé en Australie, peut donc avoir des applications utiles dans les campagnes, à l'armée et dans les ateliers où les ouvriers ne peuvent se procurer facilement de l'eau fraîche.

—L'*Evénement* ne peut résister à l'envie de faire un bon mot même aux dépens des frères et amis; nous ne saurions l'en blâmer:

On discutait devant un de nos confrères de la presse républicaine la question de savoir s'il se ferait enterrer civilement ou à l'église.

La question n'était pas d'une gaîté folle comme vous pouvez en juger.

—Ma foi, répondit-il, vous me prenez à l'improviste. Je veux bien être enfoui civilement, mais à une condition, c'est qu'on fera dire une messe pour le repos de mon âme.

LISTE DE CANDIDATURES
Des Démocrates-Conservateurs.

TRÉSORIER D'ETAT.
JOHN C. MONCURE, DE CADDO.

POUR LE CONGRÈS:
PREMIER DISTRICT,
GÉN. R. L. GIBSON, d'Orléans.
SECOND DISTRICT,
E. JOHN ELLIS, d'Orléans.
TROISIÈME DISTRICT,
JOSEPH A. BREAUX, d'Ibérie.
QUATRIÈME DISTRICT,
W. M. LEVY, de Natchitoches.
CINQUIÈME DISTRICT,
W. B. SPENCER, de Concordia.
SIXIÈME DISTRICT,
JOS. M. MOORE, de St. Landry.

Convention de Baton-Rouge.

RÉSOLUTIONS.

Nous, les citoyens blancs de la Louisiane, embrassant le parti démocrate, le parti conservateur, le parti blanc, le parti libéral, le parti de la réforme et tous les autres opposés à l'usurpation Kellogg, résolvons et déclarons solennellement que le gouvernement actuellement existant en Louisiane a eu son origine et son appui dans la force et la fraude en opposition à la volonté d'une grande majorité des votants de l'Etat, en opposition aux principes de la Constitution des Etats-Unis et en violation de tous les principes de justice et de liberté.

Que la faction dominante du parti radical dans cet Etat a, par des représentations fausses et frauduleuses, enflammé les passions et les préjugés des nègres, comme race, contre les blancs, et a, par là, rendu nécessaire pour les blancs de s'unir et d'agir d'accord pour leur défense et pour la préservation de la civilisation blanche.

Que les droits de tous les hommes, sous la Constitution et les lois du pays, doivent être respectés et préservés inviolables, sans égard à la race, à la couleur ou à la condition antérieure, mais nous nions que le Congrès puisse constitutionnellement imposer aux deux races une union ou une égalité sociale.

Que les blancs de la Louisiane n'ont aucun désir de priver les gens de couleur d'aucun de leurs droits, mais qu'ils sont convaincus qu'une réforme est impérieusement demandée, et qu'elle ne peut être effectuée qu'en élisant aux emplois des blancs d'une capacité et d'une intégrité reconnues; et nous croyons qu'un grand nombre de citoyens de couleur voteront avec nous pour s'assurer un gouvernement qui sera également bienfaisant pour les deux races.

Que nous nions sincèrement aucune intention d'emporter ou d'essayer d'emporter la prochaine élection par la violence, et que les accusations à ce sujet émanant de nos ennemis radicaux sont sans fondement, et sont faites faussement dans le but d'obtenir l'aide des forces militaires des Etats-Unis afin d'intimider le peuple, de perpétuer l'usurpation existante et de renverser les vrais principes du gouvernement.

Que W. P. Kellogg n'est qu'un usurpateur et que nous le dénonçons comme tel; que son gouvernement est arbitraire, injuste et oppressif et qu'il ne peut se maintenir que par l'intervention fédérale; que les lois d'élection et d'enregistrement sous lesquelles cette loi va être conduite, ont eu pour objet de perpétuer l'usurpation en privant le peuple et spécialement nos citoyens naturalisés de la facilité de s'enregistrer et de voter; mais nous annonçons distinctement que le peuple est déterminé à avoir une élection libre et loyale, et à veiller à ce que le résultat ne soit pas changé par la fraude ou la violence.

Que nous offrons à tous ceux de notre race, dans tous les climats, une main amie et une invitation cordiale de venir s'établir parmi nous et d'unir leur destinée à la nôtre.

Que, tout en étant en faveur du paiement ponctuel des dettes légitimes de la Louisiane, nous sommes fermement opposés à la reconnaissance des obligations non honnêtes et frauduleuses émises au nom de l'Etat, et que nous nous engageons à faire une investigation sérieuse à ce sujet.

Nous conseillons au peuple de voter contre les amendements à la Constitution proposés par la législature usurpatrice, et nous nous engageons, quand le gouvernement sera remis en des mains honnêtes, à payer toutes les dettes honnêtes de l'Etat.

Le bill d'enregistrement électoral.

Nous avons déjà commenté ce bill et nous en avons dénoncé et exposé les clauses vicieuses et condamnables. Ce travail étant fait, nous nous bornerons aujourd'hui à analyser les sections qui intéressent plus particulièrement les citoyens et ceux qui veulent devenir électeurs en se faisant inscrire sur les listes d'enregistrement.

Les 19 premières sections de l'acte sont uniquement relatives à la nomination et aux devoirs de l'enregistreur d'Etat et des inspecteurs d'enregistrement et de leurs assistants. On y voit que les inspecteurs pour toutes les paroisses ouvriront leurs bureaux le dernier lundi d'août avant chaque élection générale. Ainsi ces bureaux seront ouverts lundi prochain, 31 août, et les opérations de l'enregistrement commenceront ce jour-là même.

La section 19 porte en substance que chaque personne de naissance étrangère réclamant le droit d'être enregistrée devra, en addition de la preuve de résidence, établir qu'elle a été naturalisée conformément aux lois des Etats-Unis et produire un certificat de naturalisation; elle devra prouver en outre par le serment de deux électeurs du précinct, qu'elle est bien la personne désignée dans le certificat de la Cour. Elle sera obligée de dire sous serment, et à la satisfaction de l'inspecteur ou de ses assistants, le lieu de sa naissance, l'époque de sa naturalisation et l'autorité de qui elle a obtenu son certificat.

Le dit certificat ne servira à prouver que le postulant a été naturalisé que si ses réponses correspondent aux faits certifiés et que si la preuve de son identité est faite d'une manière satisfaisante pour l'inspecteur ou ses assistants, et c'est sur cette preuve seulement qu'il sera enregistré.

La section 20 donne à l'inspecteur le droit d'effacer des registres le nom de tout inscrit qui, après investigation, serait jugé comme n'ayant pas droit à voter dans la paroisse à la prochaine élection.

Le nom d'aucun inscrit ne sera rayé pendant son absence, à moins que deux électeurs assermentés de la paroisse, n'affirment que le dit inscrit n'est pas résidant de la paroisse ou du precinct ou qu'il est autrement privé par la loi du droit de voter.

Par la 23e section, les personnes qui veulent se faire inscrire comme électeurs sont informées que l'enregistrement sera clos neuf jours avant toute élection en cet Etat.

Dans les paroisses, les inspecteurs d'enregistrement tiendront leurs bureaux dans les maisons de Cour et pourront établir tels autres bureaux que cela leur paraîtra nécessaire pour faciliter les inscriptions.

Conformément aux termes de la section 24, l'inspecteur ou son assistant requerra de chaque postulant, avant de l'inscrire, de signer l'affidavit suivant sous serment:

"Je soussigné, jure solennellement (ou affirme, suivant le cas) que j'ai 21 ans d'âge; que je suis né (ou que j'ai été naturalisé, suivant le cas) dans les Etats-Unis, que je suis sujet à leur juridiction et que je réside dans l'Etat de la Louisiane depuis——et que je réside dans cette paroisse depuis——et que je ne suis frappé d'incapacité par aucune des causes mentionnées dans l'article 99 de la Constitution de cet Etat.

Toute personne qui fera un faux serment à propos de cet affidavit ou à propos d'une de ses clauses, sera poursuivie et punie pour cause de parjure.

La section 26 porte que si le postulant est né hors des limites des Etats-Unis et qu'il soit devenu citoyen par un autre moyen que la naturalisation dans les cours, alors il fera un affidavit où seront mentionnées les circonstances qui l'ont fait citoyen, telles que la naturalisation de son père, ou sa résidence dans un Etat ou territoire acquis par les Etats-Unis, ou toutes autres circonstances lui donnant le droit de citoyenneté. Il signera, sous serment, cet affidavit, et il ne sera exigé de lui aucun droit pour frais de procédure.

La section 27 exige que chaque postulant à l'enregistrement fasse et signe un affidavit mentionnant son nom, le lieu et le pays de sa naissance, son occupation et le lieu de son domicile; déclarant qu'il est citoyen de la Louisiane, et qu'il aura résidé, quand la prochaine élection viendra, la pleine période requise par la constitution pour qu'il ait le droit de voter, et qu'il a au moins l'âge de 21 ans.

Il déclarera, en outre, qu'il est résidant du precinct d'élection où il demande l'enregistrement, et qu'il n'a pas d'autre résidence. Si l'enregistreur l'exige, il faudra que le postulant prouve sa résidence aux moyen de deux électeurs assermentés.

Par la section 33, toute personne requise par l'inspecteur de prouver sa résidence dans un precinct d'élection, sera obligée aussi de prouver par l'affidavit de deux électeurs assermentés du precinct, ayant leurs noms inscrits dans les livres d'enregistrement, que telle personne leur est connue, qu'elle réside de bonne foi dans le precinct d'élection et qu'ils croient véritablement et sincèrement que cette personne est un électeur dûment qualifié et ayant droit de voter à la prochaine élection.

La section 37 est importante à faire connaître. Elle porte que si une personne par de fausses représentations ou par la production d'un faux certificat de naturalisation, ou d'un certificat non dûment délivré suivant les actes du Congrès, fait insérer ou tâche de faire insérer son nom dans un livre d'enregistrement pour un but électoral, ou dans une liste quelconque d'électeurs qualifiés, autorisée ou requise par une loi de cet Etat, ou votera ou essayera de voter à une élection, cette personne sera déclarée coupable de délit et condamnée à un an de prison au moins, et toute personne qui l'aura aidée dans sa manœuvre frauduleuse sera, sur preuve, jugée coupable du même délit et condamnée à la même peine.

La section 38 concernant les fraudes est encore plus sévère. Suivant cette section, si quelqu'un altère, modifie ou détruit une liste d'électeurs composée et faite d'après les termes de cet acte, ou un livre d'enregistrement, ou qu'il déchire un placard ou une notice, ou qu'il l'enlève de l'endroit où il aura été apposé, la personne, qui aura commis cet acte, sera jugée coupable de délit et sur preuve, sera condamnée à une amende de $100 au moins et de $500 au plus et à un emprisonnement de trois mois au moins et de douze mois au plus à la discrétion de la Cour.

Nous trouvons dans l'acte d'enregistrement, sous le No 39, un article de loi qui concerne les élections et qui fait connaître ce que l'Exécutif attend des enregistreurs et des inspecteurs d'enregistrement. Ils devront dans chaque paroisse de cet Etat nommer une ou plusieurs personnes compétentes pour assister à chaque poll ou à chaque collège électoral ou precinct avec des pouvoirs constabulaires, pendant l'élection, pour compter les votes, pour faire transporter les boîtes là où les votes doivent être déposés, pour les remettre aux commissaires d'élection, pour assister ces derniers pendant tout le temps des opérations électorales, et pour obéir à tous les ordres que ces commissaires pourront leur donner dans le but de maintenir la paix, de comprimer toute émeute et d'arrêter les émeutiers ou perturbateurs. Le même article contient des amendes et des peines contre les personnes arrêtées pour avoir commis des troubles ou avoir fait des excitations.

Cette section, à propos d'enregistrement, est un hors d'œuvre difficile à expliquer. Mais le désordre est partout dans cet acte. Ainsi, nous voyons sous le No 40, qui est l'avant dernier article de la loi d'enregistrement, une disposition qu'on aurait dû mettre en tête de toutes les autres. Il est dit dans cette section 40 que l'enregistreur d'Etat fera faire avant la prochaine élection générale un nouvel et complet enregistrement dans chaque paroisse et qu'il est interdit à tout le monde dans l'Etat de voter avec un certificat d'enregistrement délivré avant l'année 1874.

Nous ne terminerons pas cette rapide analyse d'un acte qui remplit plus de quatre colonnes, sans dire que tout inspecteur ou assistant-inspecteur devra remettre à tout électeur dûment enregistré un certificat en duplicata sur sa déclaration que l'original a été perdu ou détruit et cette déclaration sera inscrite sur le dos du duplicata.

GUIDE DU COMMERCE.

BANQUES.

Workingmen's Bank. Banque des Travailleurs et Caisse d'Epargne, V. MAIGNAN président, 34 Canal.
N. O. Savings Institution, 156 Canal.
Freedman's Savings & Trust Co., 182 Canal.
La Sav'g Bank & Safe Deposit Co., 51 Camp.

COMPAGNIES D'ASSURANCES.

(CONTRE L'INCENDIE.)

N. O. Mutual Ins. Co., coin Canal et Camp.
Merchants' Mutual Ins. Co., 105 Canal.
Mechanics' & Traders' Ins. Co., 14 Carondel.
Crescent Mut. Ins. Co., coin Camp & Gr. Place.
Home Mutual Ins. Co., 7 Camp.

(SUR LA VIE.)

La. Eq. Life Ins. Co., coin Carond. & Gravier.
Eq. Life Assur Society, of N. York, 53 Camp.
Ætna Life Ins. Co., of Hartf., Cor. 2 Carondelet.

JOUETS, ARTICLES DE FANTAISIE.

Guébié & Nippert, 147 Canal, Nlle-Orléans.
Guébié & Nippert, 40 Paradis-Poissonnière, Paris.
T. Moreau, coin Toulouse et Royale.

MERCERIE ET FANTAISIE.

J. H. Martiposta, 121 Royale.

MARCHANDISES SECHES.

Théo. Danziger & Sons, 209 Canal.
J. Turcotte, coin Canal et Baronne.

ETOFFES POUR DEUIL.

A. Labry, 31, Bourbon.

CHAPELLERIE.

R. E. Lee Hat Store, coin Royale et St. Louis.

QUINCAILLERIE ET INSTRUMENTS ARATOIRES.

A. Baldwin & Co., 74 Canal et 95 Commune.

MACHINES A COUDRE.

Grover & Baker S. M. Co., 107 Canal.
Wheeler & Wilson, (Peck Bros.) 149 Canal.

CHEMISES ET ARTICLES DE TOILET TE POUR MESSIEURS.

S. N. Moody, coin Royale et Canal.

VETEMENTS CONFECTIONNÉS.

L. Godchaux, 31 et 33 Canal, 213, 215, 217 V. Levée.
C. Lazard, 125 Vieille-Levée.

MEUBLES DE LUXE ET ORDINAIRES.

P. Mallard, coin Bienville et Royale.

BRODERIES, LINGERIE, DESSINS.

Mme Montardier, 19, Bourbon.
Mme Raphe, (autrefois Maitre,) 39, Bourbon.
C. N. Delecan, coin Bienville et Bourbon.

ARTICLES DE COIFFURE ET DE FANTAISIE.

Charles Trouilly, coin Bienville et Chartres.

OPTICIENS.

C. Duhamel, 111, Canal.

PENSION.

E. Haistre, 11 Toulouse, $4 par semaine.

FABRIQUES DE CANDI, CONFISERIES, ETC.

Norman & Reiss, 121 & 123, Vieille-Levée.
L. Médal, 92, Vieille Levée.

BOULANGERIE.

J. M. Lafferranderie, 275 Tremé.

CIGARES, TABACS, ETC.

Ed. L. Zell, coin Carondelet et Canal.
F. A. Gonzales, coin Camp et Commune.

ORGUES, PIANOS, MUSIQUE.

Louis Grünewald, 18, 20 et 22, Baronne.
M. Elie, 151 et 153, Canal.
F. Charpaux's, Royale.

PLOMBEURS.

C. L. Chapotel, coin Bourbon et Bienville.

FUSILS, ARTICLES DE CHASSE.

F. Charleville, 55, St Charles.
J. Saget, 126, Chartres.

COUTELLERIE, BANDAGES, REPASSAGE.

L. Lamothe, fabricant, 94 Royale.

TABLES DE BILLARD.

Miller Bros., coin Commune et St-Charles.
St. Charles Billiards Saloon, sous l'Hôt.St-Ch.
Crescent Billiard Hall, coin Canal et St-Charl.

COSTUMES, DOMINOS & MASQUES.

V. Alaban, 91 Conti.

ACCORD ET REPARATION DE PIANOS.

J. Pifinet, 96 Espagne, 2me District.

Consulat de France.
AVIS MENSUEL—SEPTEMBRE 1874.

Sont invitées à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat:

A	L
André Joseph	Lafitte, Dufilho & Co
B	Laval Jean Baptiste
Brulaidrie Paul	Lost Pierre Auguste
Buisson Louis	M
Bienta Joseph	Marmu Calixte
Bastien Lyman	Martin E
Bessy Charles	Mason Jean
C	Maura, Mme Vve Bernard et son fils.
Carlos O	P
D	Piegne Jean
De Courmont, Mme Vve Fe Shepherd	Poirier, (Mme) née Cardinal
De Mascot de Lafond.	R
Dumestre René	Rivat Joseph
Danand E. H.	Redon Léon
Dreux, Mme Vve née Gaches.	Richard François
E	Rascelet Louis Antoine
Eymann Bastien	S
F	Lembion (les époux)
Floranville H	T
G	Taylor (les époux)
Godin J A D	Trapet Louis Antoine
Guyol Théodore	V
H	Vidal Charles
Hélies Js. dit Jenty	W
	Waquant Célestin

Sont également invités à se présenter à ce Consulat tous Français appelés à satisfaire à la Loi du Recrutement militaire, soit en raison de leur âge (20 ans) soit comme ayant été omis dans un tirage précédent.

La Chancellerie du Consulat de France à la Nouvelle-Orléans, rue St-Louis, No 11, entre celles de Chartres et Vieille-Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés) de 11 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

SPECTACLES, BALS, &c.

Académie de Musique.

D. BIDWELL..........Propriétaire et Directeur.

Ce rendez-vous favori des familles inaugurera la saison des spectacles, aujourd'hui:

DIMANCHE, 13 Septembre 1874.

—Avec la troupe—

Sheridan, Mack & Day,

La salle a été agrandie pendant le courant de l'été, et on y a ajouté une galerie pouvant recevoir 700 personnes qui ne paieront que 25 cents. Cette addition en fait le plus grand théâtre du Sud. Outre les machines qui, depuis plusieurs années, protègent l'établissement contre l'incendie, le rafraîchissent ou le chauffent, on a placé, à des endroits convenables un jeu complet des machines Babcock contre l'incendie. Les décors, les tapis, etc., de l'Académie, ont été renouvelés. C'est comparativement un nouveau Théâtre.

La troupe se compose d'artistes de talent, parmi lesquels nous citerons les sœurs Stuart, Mlle Alice Jourdan, Sheridan & Mack, Lester et Allen, Mme Ella Arnold, Mlle Eveline Dan Bryere, Wm. Euston et les pantomimes de Constantine.

Première matinée, samedi, 19 du courant.

Le contrôle est ouvert de 9 heures du matin à 3 heures du soir.

Les portes s'ouvrent et la sérénade (sur le bal.) commence à sept heures.

L'orchestre exécute l'ouverture à huit heures moins un quart.

13 sept

AVIS.

Les personnes autres, que les déposants, ayant des réclamations contre la FREEDMAN'S SAVINGS & TRUST Co, ou l'une quelconque de ses succursales, sont priées de les adresser avec preuves à l'appui au bureau des commissaires No 1507 avenue Pennsylvanie, Washington, District de Colombie.

Pour les déposants, leur livrets balancés par les officiers de la compagnie seront, sauf erreurs, preuves suffisantes pour établir la balance due à chacun. Il est donc de leur intérêt de présenter, le plus tôt possible, aux succursales de leur localité, leurs livrets pour être balancés.

JOHN A. J. CRESWEL,
ROBERT PURVIS,
R. H. T. LEIPOLD,
Commissaires.

Changement de Domicile.

L'ANCIENNE maison A. Périer a transféré son magasin de PIANOS du No 96, rue Royale, aux Nos 250 et 251, de la même rue. Mme Périer profite de cette occasion pour annoncer à sa nombreuse clientèle qu'elle a toujours en magasin et à vendre des PIANOS Pleyel, Thibout et Wolter et des HARMONIUMS de Debain, de Paris. Elle loue aussi des pianos de seconde main et fait exécuter les réparations aux prix les plus modérés.

21 juillet—1m Ma J.D.

F. SUARES..........M. SUARES

La Flor de los Tabacos.
Dépôt de Cigares de
F. SUARES & Bro.
FABRICANTS DE CIGARES FINS,
82..........Rue Gravier..........82
Faire Magasine et Tchoupitoulas.
☞ Prompte exécution des commandes.
1er juillet—3m

Neo Plus Ultra
—de—
J. BALLESTER,
au coin des rues Bienville et Chartres, au premier. (LE MEILLEUR STOCK DE CIGARES,) à choisir au plus bas prix
Prompte exécution des ordres.

Banque d'Epargne des Citoyens,
GRUNEWALD HALL.
No. 22 rue Baronne,
J. L. GUBERNATOR, Président.
M. BENNER, caissier.

Les dépôts faits par les femmes mariées et par les enfants ne peuvent être retirés que par eux-mêmes ou d'après leur ordre. Les pères et mères ne sauraient agir plus sagement dans l'intérêt de leurs enfants qu'en faisant pour eux des dépôts payables à leur majorité seulement, et sur lesquels les augmentations de toutes les intérêts par la banque [illegible] la fortune.

La banque reçoit des dépôts de 10 cents et au-dela, elle alloue un intérêt de 6 pour cent qu'elle paie semi-annuellement ou ajoute au capital.

Tous les dépôts sont payables sur demande.

Frédéric Sahuqué,
Dentiste de la Faculté de Paris.

CONFECTIONNE des Dentiers en caoutchouc et autres, et fait toute espèce d'opération de son art, à des prix excessivement minimes.

S'adresser rue Amour No 441, entre Urbes et Français.

Il n'y a pas de vilaine femme avec de belles dents.

DR EUGENE E. BOUCHON,
Enseigneur Bienville et Royale.

A l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général qu'il a transporté son office et domicile à l'encoignure Royale et Bienville, qu'a occupé pendant de nombreuses années le Dr. Duperron. Fils de feu Dr E. Bouchon dentiste, il espère que ceux qui ont connu et apprécié son père, voudront bien lui continuer la même bienveillance. Il se recommande, d'ailleurs, d'un diplôme obtenu à la Faculté.

27 juin—3 mois

Grande amélioration dans l'art du Dentiste

J. A. CASADAVANT, D. D. S.
CHIRURGIEN-DENTISTE.
No. 1, rue Remparts, Encoignure Canal.

A l'honneur de faire savoir à ses clients et au public qu'il a un nouveau procédé, pour poser les dents artificielles avec ou sans palais. Ce procédé empêche les râteliers de bouger dans la bouche et les retient solidement au palais, et peut facilement être appliqué aux vieux râteliers qui remuent dans la bouche et qu'on ne peut les ôter à volonté.

Extraction de dents sans douleur avec le chloroforme ou le protoxide d'azote.

Consultations en Anglais, en Français et en Espagnol. 11 avril

MAGASIN DE CHAUSSURES,
Coin Bourbon et Douane.
F. SAMORINI, Propriétaire.

Fabrique à son établissement des chaussures pour dames, hommes et enfants, à des prix très modérés. Il prie aussi à ses clientèle et au public en général qu'il a un grand assortiment de Chaussures, faites sur commande, au plus bas prix du marché.

Il se charge également des commandes pour les chaussures à vis. 3 aout—1m

AU PROGRÈS.
ERNEST CABAUD,
Fabricant de Chaussures à Vis,
RUE DAUPHINE No. 60,
entre Bienville et Conti.
Succursale rue Royale, No 63 près Conti.
SYSTÈME BREVETÉ PERFECTIONNÉ.

C'EST donc par le moyen de ce système que Mr. Cabaud peut fabriquer des chaussures très élégantes et solides et les vendre à des prix très modérés. 7 avril—1an.

PIERRE PAVIA
Fabricant de Chaussures à vis.
PREMIÈRE FABRIQUE DU SUD.
Au No. 188 de la rue Royale entre les rues Pierre et Toulouse.

INVENTEUR breveté et fabricant de chaussures à vis métalliques. Elles ne peuvent pas être dévissées; elle ont remporté le premier prix à la Foire de l'Etat de la Louisiane, la médaille en or en 1872 et la médaille en argent en 1873. avril—1an

RENOVATEUR
VEGETAL SICILIEN
—DE—
HALL,
POUR LES CHEVEUX.

CHAQUE année augmente la popularité de cette excellente préparation pour les cheveux—popularité qui n'est due qu'à son mérite. Nous sommes à même d'assurer nos anciens clients qu'elle est toujours à la hauteur de sa renommée, qu'elle seule donne AUX CHEVEUX GRIS leur couleur primitive, les rend souples et soyeux, nettoie et blanchit la peau. Elle enlève les éruptions et les pellicules mortes et, grâce à ses propriétés toniques, fortifie les cheveux et les empêchent de tomber.

Elle épaissit la chevelure; dans la calvitie elle rend aux glandes capillaires leur premier vigueur et fait repousser les cheveux, excepté dans l'extrême vieillesse. C'est la préparation la plus économique qui ait jamais été employée, et exige moins d'applications. A. A. Hayes, inspecteur de l'Etat du Massachusetts, s'exprime ainsi, en en parlant: les matières sont pures, d'excellente qualité et choisies avec soin; je la considère comme la MEILLEURE PRÉPARATION.

En vente chez tous es pharmaciens et tous les marchands de médicaments.

PRIX UNE PIASTRE.

TEINTURE DE BUCKINGHAM
POUR LES FAVORIS.

Notre rénovateur exigeant trop de temps trop de soins en tant qu'il s'agit des favoris nous avons composé une teinture qui atteint rapidement le même résultat. L'application en est facile et la couleur ne s'efface pas. A vendre par tous les pharmaciens. Prix, cinquante cents.

Fabriqué par R. P. HALL & Co.,
NASHUA, N. H.

22 sept—1 an

Restaurant Cosmopolitain,
13 et 15.....RUE ROYALE.....1
Entre les rues Canal et Douane.

LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire.

ON y trouvera tout ce que la saison fournit de plus délicat et toute espèce de Vins de choix; tout ce qu'il faut pour les Soirées, les Mariages, etc.

Il y a des salons particuliers au premier; des Chambres élégamment meublées, à louer à la semaine ou au mois.

Le Restaurant est ouvert jusqu'à minuit.

SALLE DU COMITÉ DÉMOCRATE DE PAROISSE.

Nouvelle-Orléans, 8 septembre 1874.

A une réunion de ce comité ce soir, il a été Résolu que ce comité engage de nouveau tous les conservateurs à se faire inscrire, le plus tôt possible, sur les livres des différents clubs de ward déjà organisés, afin de pouvoir prendre part, le 3 octobre, à l'élection de délégués au comité de paroisse, qui se réunira le 5 octobre;

Les résolutions antérieures de ce comité au sujet de l'enregistrement pour les élections primaires ne limitant pas le nombre des enregistreurs et des greffiers, le président de chaque club contrôlant de ward est prié de faire, sans retard, la nomination additionnelle d'un enregistreur dans chaque ward pour représenter les différentes organisations autres que le parti démocrate et mentionnées dans les résolutions adoptées à la convention de Baton Rouge.

Il est résolu que le président de chaque club central de ward sera prié de nommer, sur demande, le nombre de commissaires et de greffiers qu'il jugera convenable pour l'élection du 3 octobre. Il est aussi prié de désigner un commissaire et un greffier à chaque poll pour représenter les différentes organisations autres que le parti démocrate et mentionnées dans les résolutions de la convention de Baton Rouge.

F. MALOCHER, Président.
WILL. STEVENS, Vice-Président.
E. L. BOWER, Secrétaire. 10 sept—3t

SALLE DU COMITÉ DÉMOCRATE DE PAROISSE.

Nouvelle-Orléans, 8 septembre 1874.

Aux Négociants de la Nouvelle-Orléans:

La loi d'enregistrement qui vient d'être promulguée est remplie d'obstacles outrageants et sans précédents pour tous les adversaires du radicalisme et de l'usurpation, et, tout pour les citoyens naturalisés, quand ceux-ci voudront obtenir les papiers qui leur permettront de voter à la prochaine élection;

Le comité engage donc respectueusement les négociants, les fabricants, les corporations, et tous ceux qui emploient des votants, à leur donner le temps et toutes les occasions possibles non seulement de se faire enregistrer mais encore les moyens à même d'aller les sortir à suivre leur exemple.

F. MALOCHER, Président.
WILL. STEVENS, Vice-Président.
E. L. BOWER, Secrétaire. 10 sept—3t

Comité Central de 2e ward.—Chaque ward de la ville de la Nouvelle-Orléans a le droit d'élire un membre au Comité Central de l'Etat. Ceux des wards qui n'ont pas encore des jours membres sont priés de le faire immédiatement et de les accréditer auprès du Comité Central de l'Etat.

R. H. MARR,
Président de la Convention.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Bureau de l'enregistreur des votants de l'Etat.

Nouvelle-Orléans, 12 Août 1874.

Conformément à une loi de l'Assemblée Générale de la Louisiane, approuvée le 24 juillet 1874 et intitulée "Acte pour pourvoir à la révision et à la rectification des votants enregistrés de l'Etat, etc.," avis est donné que les bureaux d'enregistrement dans chaque paroisse de l'Etat et chaque ward de la Ville de la Nouvelle-Orléans seront ouverts pour l'enregistrement des votants le LUNDI, 31 AOUT 1874, et resteront ouverts (les dimanches et les jours fériés exceptés) jusqu'au VENDREDI, 24 OCTOBRE 1874, à l'effet d'inscrire tous les votants de la Louisiane ayant le droit de voter.

La loi exige que les bureaux soient ouverts de sept heures du matin à une heure de l'après-midi, et de deux à sept heures du soir.

Tous ceux qui désirent voter à l'élection générale du 3 novembre 1874 doivent se faire inscrire de nouveau, car la loi défend à l'électeur de voter sur le fondement de son certificat d'enregistrement émis avant l'année 1874.

THOMAS LYNNE,
13aoû—302 Enregistreur des votants de l'Etat

ETAT DE LA LOUISIANE.

Bureau de l'Enregistreur d's votants.
Nouvelle-Orléans, 22 août 1874.

Les endroits suivants sont désignés pour l'enregistrement des électeurs des différents précincts d'élection de la paroisse d'Orléans:

Premier Precinct.

Compris entre les rues Félicité, Thalie et le fleuve Mississippi.
Surintendant assistant—PERRY E. EMERSON
Bureau, No 189 de la rue St-Charles.

Deuxième Precinct.

Compris entre les rues Thalie, Julia et le fleuve Mississippi.
Surintendant assistant—THOS H. WYNNE.
Bureau, au coin des rues Calliope et Carondelet.

Troisième Precinct.

Compris entre les rues Julia, Canal et le fleuve Mississippi.
Surintendant assistant—DANL A. ROSE.
Bureau, No 204 de la rue Poydras.

Quatrième Precinct.

Compris entre les rues Canal, St-Louis et le fleuve Mississippi.
Surintendant assistant—A. J. KENNER.
Bureau, rue Tremé entre les rues Conti et Bienville.

Cinquième Precinct.

Compris entre les rues St-Louis, St-Philippe et le fleuve Mississippi.
Surintendant assistant—L. D. LARRIEU
Bureau, à l'angle des rues St-Pierre et Remparts.

Sixième Precinct.

Compris entre les rues St-Philippe, Esplanade et le fleuve Mississippi.
Surintendant assistant—J. B. BOUDANEZ.
Bureau, No 238 de la rue Tremé.

Septième Precinct.

Compris entre les rues Esplanade, Champs Elysées et le fleuve Mississippi.
Surintendant assistant—M. B. HUTTON.
Bureau, à l'angle des rues Esplanade et Bourgogne.

Huitième Precinct.

Compris entre les rues Champs-Elysées, l'Avenue Lafayette et le fleuve Mississippi.
Surintendant assistant—E. V. LECLERC.
Bureau, coin Girod et Marigny.

Neuvième Precinct.

Compris entre l'Avenue Lafayette et les limites inférieures de la ville.
Surintendant assistant—JAMES E. DOUGHERTY.
Bureau, coin Indépendance et Rempart.

Dixième Precinct.

Compris entre les rues Félicité, Première et le fleuve Mississippi.
Surintendant assistant—MICHAEL J. CONNORS.
Bureau à l'angle des rues Joséphine et Laurel.

Onzième Precinct.

Compris entre les rues Première, Toledano et le fleuve Mississippi.
Surintendant assistant—R. B. BAQUIÉ.
Bureau, No 173 de la rue Washington.

Douzième Precinct.

Compris entre la rue Toledano, l'Avenue Napoléon et le fleuve Mississippi.
Surintendant assistant—THOS K. FLANNAGAN.
Bureau, rue des Magasins, entre les rues Milan et Marengo.

Treizième Precinct.

Compris entre l'Avenue Napoléon, l'Avenue Peters et le fleuve Mississippi.
Surintendant assistant—P. J. MALONEY.
Bureau, à l'angle des rues Magasins et Bordeaux.

Quatorzième Precinct.

Compris entre l'Avenue Peters, la ligne inférieure et le fleuve Mississippi.
Surintendant assistant—W. H. FINNEGAN.
Bureau, rue Ferdinand, entre les rues Chestnut et Broadway.

Quinzième Precinct.

Orléans, rive droite.
Surintendant assistant—W. F. LOAN.
Bureau, à l'ancienne Maison de Cour, à Algers.

Seizième Precinct.

Compris entre la Ligne Inférieure, l'Avenue Carrollton et le fleuve Mississippi.
Surintendant assistant—LEV. WILLIAMS.

Dix-septième Precinct.

Compris entre l'Avenue Carrollton, Upperline Street, Canal de Dessèchement, le fleuve Mississippi et la ligne Ponchartrain.
Surintendant assistant—JACOB GERBER.
Bureau, sur l'Avenue Carrollton, entre les rues Hampson et Second.

THOMAS LYNNE,
Enregistreur des votants de l'Etat.
23 août—3 mois.

Louisiana Savings Bank
—AND—
Safe Deposit Company.
Au No. 51 de la rue du Camp.
CAPITAL..........$500,000

E. C. PALMER, président.
JAS. JACKSON, vice-président.

—DIRECTEURS:—

ED. CONERY,	FRED. WING,
J. H. KELLER,	W. H. THOMAS,
DAVID WALLACE,	JAS. JACKSON,
E. C. PALMER.	

Le capital de la banque est une garantie pour les déposants. L'institution reçoit des dépôts de cinquante cents et au delà et alloue un intérêt de six pour cent.

16 juil— JOHN S. WALTON, Caissier.

Compagnie d'Assurance
TEUTONIA,
DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.
Bureaux, No. 111 de la rue Gravier.

Assure, aux taux les plus bas, contre les risques d'incendie, de mer et de rivières.

Actif..........$700,454 00

A. EIMER BADER, Président.
CH. HEGGTFELD, Vice-Président.
GEORGE STROMEYER, Secrétaire.

DIRECTEURS:

[illegible]

The Freedman's Savings & Trust Co.
CAISSE D'EPARGNE.
Charte accordée par les Etats-Unis en 1865.
SUCCURSALE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.
No 182, Rue du Canal,
[illegible]
HEURES DE BANQUE:
De 9 heures A. M. à 3 heures P. M.

Ouverte les samedis soirs, pour recevoir des dépôts, de 6 à 8 heures.

Un intérêt est alloué sur les dépôts.

C. D. STURTEVANT, Caissier. HENRY BACAS, Administrateur.

On peut se procurer des copies de la Charte à la Banque.

LOTERIES
PLAN D'ETE
Seulement 10,000 Numéros.

LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE, A NUMERO SIMPLE. Trois Gros Lots de $10,000 chaque.

COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
(Incorporée le 17 août 1868.)

CLASSE N.

Devant être tirée en public, à la Nouvelle-Orléans, le SAMEDI, 3 Oct. 1874.

PLAN.

10,000 Billets..........Billets seulement $10
MOITIE, QUART ET HUITIEME EN PROPORTION.

1 lot de..........	[illegible]	[illegible]
1 lot de..........	10,000 est	10,000
1 lot de..........	10,000 est	10,000
20 lots de..........	500 sont	10,000
200 lots..........	100 sont	20,000

LOTS D'APPROXIMATION

9 approximations de $300 chaque pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $10,000 sont..........$2,700

9 approximations de $200 pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $10,000 sont..........1,800

9 approximations de $100 pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $10,000 sont..........1,800

280 lots s'élevant à..........$90,000

EXPLICATION DES LOTS APPROXIMATIFS

Les autres neuf unités de la même dizaine du numéro gagnant les trois gros lots auront droit à 27 lots d'approximation. Par exemple, si le billet No 1248 gagne le premier prix de $10,000, les billets Nos. 1241, 1242, 1243, 1244, 1245, 1246, 1247, 1249, 1250 et 1250 auront droit à $300 chacun. Si le billet No 322 gagne le second prix de $10,000, les billets Nos 321, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330 et 330 auront droit à $200 chacun. Si le billet No 448 gagne le troisième prix de $10,000, les billets Nos 441 442, 443, 444, 445, 446, 447, 449 et 450 auront droit à $100 chacun.

Billets entiers, $10; Demi-Billets, $5; Quarts de Billets, $2 50. Huitièmes de billets $1 25.

LOTS PAYABLES EN PLEIN ET SANS DEDUCTION.

Les demandes doivent être adressées à la LOUISIANA STATE LOTTERY COMPANY Lock-Box 692, P. O. Nouvelle-Orléans.

Envoyez des mandats de poste ou lettres enregistrez vos lettres.

AJOURNEMENT
Cinquième et dernier Concert
AU PROFIT
—DE LA—
BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE DU KENTUCKY.
JOUR FIXÉ
ET
Tirage complet positif
LE
30 NOVEMBRE 1874.
DERNIERE CHANCE
D'AVOIR
UNE FORTUNE AISEMENT!

Un ajournement du Cinquième Concert était si généralement attendu, il est si évidemment dans l'intérêt de tous, que tout le monde doit l'approuver. Le jour est irrévocablement fixé et il en sera rien changé au programme. Le nombre des billets vendus nous ont permis de faire un grand tirage, le 31 juillet, mais on a jugé qu'un ajournement était préférable à un tirage partiel. Qu'on se souvienne que

LE CINQUIEME
CONCERT TOMBOLA

SERA LE DERNIER EN VERTU DE CETTE CHARTE ET PAR LA DIRECTION ACTUELLE; qu'il aura lieu positivement le

Lundi, 30 Novembre.
20,000 LOTS
REPRÉSENTANT
$2,500,000

seront distribués parmi les détenteurs de billets.

LISTE DES LOTS.

Un grand lot comptant..........	$250,000
Un grand lot comptant..........	100,000
Un grand lot comptant..........	75,000
Un grand lot comptant..........	50,000
Un grand lot comptant..........	25,000
5 lots comptant, de $20,000 chaque..	100,000
10 lots comptant, de 14,000 chaque..	140,000
15 lots comptant, de 10,000 chaque..	150,000
20 lots comptant, de 5,000 chaque..	100,000
25 lots comptant, de 4,000 chaque..	100,000
30 lots comptant, de 3,000 chaque..	90,000
50 lots comptant, de 2,000 chaque..	100,000
100 lots comptant, de 1,000 chaque..	100,000
240 lots comptant, de 500 chaque..	120,000
500 lots comptant, de 100 chaque..	50,000
19,000 lots comptant, de 50 chaque..	950,000

Grand Total 20,000 lots, le tout compt. $2,500,000

PRIX DES BILLETS.

Billet entier..........	$50
Demi..........	25
Dixième ou chaque Coupon..........	5
11 Billets entiers pour..........	500
22½ Billets et demi pour..........	1,000

S'adresser sans retard, au bureau ou aux agents locaux.

Commissions libérales aux bons agents.

Envoi, sur demande, de circulaires donnant tous les détails.

THO. E. BRAMLETTE,
Agent et Directeur.

Edifice de la Bibliothèque Publique, Louisville Ky.

MORRISON & WOODWARD
Fabricants, Agents et Négociants-Commissionnaires.

SEULS agents pour la vente des célèbres médicaments de Maguire pour les familles; de l'Ama Conthrarage pour le foie; du Bankane à la Salsepareille, du Baume Plant, etc., agents pour la vente de Silver Uterine Supporter du Dr. L. A. Renouck.—Bureau et dépôt, No 3 de la rue des Magasins, coin Canal. 29 avril—1an.

A. Billet & Co.,
FONT savoir au public qu'ils ACHETENT DES MEUBLES neufs et de seconde main. Les personnes qui désirent vendre leurs meubles trouveront plus d'avantage à s'adresser à leur agent, M. Miramon, au No. 28 de la rue St-Louis, que de les vendre à l'encan. M. Miramon se charge également des déménagements ainsi que de la réparation et de l'emballage des meubles. Attention à l'accepter toute commande à des Marceli—6m

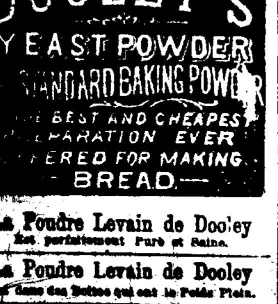

La Poudre Levain de Dooley
Est parfaitement Pure et Saine.

La Poudre Levain de Dooley
Est dans des Boîtes qui ont le Poids Plein.

La Poudre Levain de Dooley
Fait de Jolis Biscuits et Rolls.

La Poudre Levain de Dooley
Fait de Délicieux Muffins, Pains de Maïs, &c.

La Poudre Levain de Dooley
Fait toute espèce de Dumplings, Pâtés et Gâteaux jolis, légers et sains.

La Poudre Levain de Dooley
Est la Meilleure parce qu'elle est parfaitement pure.

La Poudre Levain de Dooley
Est la plus Economique parce qu'elle a le poids plein.

La Poudre Levain de Dooley
Est garantie et satisfera l'acheteur.
Demandez

La Poudre Levain de Dooley
et n'en prenez pas d'autre.

La Poudre Levain de Dooley
Est dans des Boîtes en ferblanc de différentes grandeurs, à l'usage des familles, des pensions, des hôtels, des restaurants, des bateaux, des navires au long cours.

Le Marché est inondé de Poudre Levain de Qualité inférieure et dont le poids est faible ou inexact. LA POUDRE LEVAIN DE DOOLEY est garantie et sous le rapport de la force et sous celui du poids.

A vendre, en gros et en détail, dans tous les Etats-Unis, par les grocers et les marchands de provisions de familles.

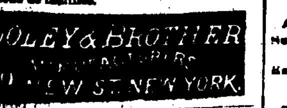

DONATIEN AUGUSTIN,
Register in Bankruptcy.
Office Commissioner building, next to U. S. Courts' rooms.

Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S., since May 1868. Continues with the greatest care, all bankruptcy business being assisted by Messrs. E. D. Lebreton and Wm. A. Wells, both most experienced bankruptcy clerks. Done at most moderate terms. Blanks procured from Washington. Residence No 164 Esplanade Street.

ANT CARRIÈRE, O. CARRIÈRE, E. L. CARRIÈRE

A. Carrière & Co.,
NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,
IMPORTATEURS DE VINS, EAUX-DE-VIE &c. &c.
No. 42, rue Vieille-Levée.

REÇOIVENT régulièrement: Vins en barriques et en caisses, ordinaires et fins, Porto Sherry, huiles d'olive.

Avances libérales sur consignations, à ne ... à Londres, Liverpool, le Hâvre et Bordeaux.

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.

600 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.
—Aussi—
30 douzaines Parapluies Cotons.

PAR E. ROGER & CO.—E. Roger, encanteur.—MARDI, le 15 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à leur salle d'encan, Nos. 45 et 47, rue Decatur (anciennement Vieille Levée.)

600 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

Reçues dernièrement. Ces marchandises sont convenables pour la ville et la campagne. Les acheteurs de la ville y trouveront aussi un grand choix de marchandises fines de Philadelphie, Newark, Lynn et Cincinnati.

—Aussi—

30 douzaines Parapluies cotons.

Conditions comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 11 sept—

PAR EUGENE TOURNE

Vin d'Espagne. Vin d'Espagne.
Ex-barque "l'Avenir" arrivée de Marseille

PAR EUG. TOURNÉ—Mardi, 15 septembre 1874, à 3 heures P. M., sur la Levée, au pied de la rue Ursulines, il sera vendu—

103 quarts vin rouge, marque renommée de Pedellicrosa.

Conditions à la vente. 13 sept—

Vins, Liqueurs, Provision, &c.
AUGUSTE COUTURIE,
9....Rue St.-Louis....9
Seul Agent pour la vente des
Champagne Chs. Heidsieck & Co.,
Cognac d'Eug. Grégoire & Co.,
Genièvre de Meulman & Co, Double Ancre.
—Offre à vendre—
Cognac J. & F. Martell de 1870, 1865, 1858, 1848, 1858, 1856 et S. O. P.
Vins Rouges de Ledge, St-Vivier et St-Sauveur. 14 fév—6m

BALSAMIQUE des PYRENEES
LIQUEUR HYGIENIQUE
(approuvée des médecins)
LAURENT LACASSAGNE,
(AGENT.)

A vendre chez:
QUEYROUZE & BOIS, coin des rues Bienville et Vieille-Levée.
CAZAUX & VERGNOLE, No 73 rue de la Vieille-Levée, et
VINCENT BATTOLARA, No 22 rue Esplanade.
23 oct—1an 2fps

LEON QUEYROUZE. OSCAR BOIS.

QUEYROUZE & BOIS,
MARCHANDS EN GROS DE
GROCERIES, VINS, LIQUEURS
ET
Toutes sortes de Produits de l'Ouest,
Aux Magasins Bleus,
Coin Vieille-Levée et Bienville,
27 juil 73—1 an Nlle-Orléans.

BITTER DES ARABES
Hygiénique Perfectionné.
(BREVETÉ S. G. D. G.)

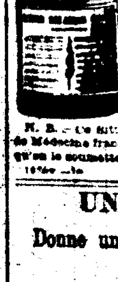

Ce produit, aussi agréable que bienfaisant, extrait de plantes éminemment toniques et vivifiantes, distillées avec des eaux-de-vie de premier choix, est sans contredit l'agent le plus puissant pour réparer l'organisme de la manière la plus immédiate.

Il est, en outre, dans les pays chauds, un préservatif efficace contre les épidémies, fait renaître l'appétit et dégage les voies digestives.

N. B.—Ce Bitter est approuvé par l'Académie de Médecine française, et le propriétaire demande qu'on le soumette à l'analyse dans tous les pays.

UNE BOITE
Donne une guérison parfaite
DE
LA FIEVRE EN FRISSON.

Un préservatif infaillible
DE LA
FIÈVRE EN FRISSON.

PAS DE QUININE! PAS DE MERCURE! PAS D'ARSENIC!

Les PILULES du Dr. BELLAMY

C'est un NOUVEAU TRAITEMENT DE LA FIÈVRE EN FRISSON. Le remède chasse la maladie du système.

1. Il ne faut pas prendre les autres médicaments au moment de l'accès, mais les Pilules "Bellamy" se prennent tout aussi bien pendant qu'après l'accès. Prises une fois par semaine pendant la saison des fièvres en frissons, elles PRÉVIENNENT UNE ATTAQUE—ce qui ôte absolument tout danger à une résidence dans les districts les plus infectés.

2. La pilule "Bellamy" est également un remède souverain dans tous les cas de FIÈVRE INTERMITTENTE, de FIÈVRE RÉMITTENTE et de FIÈVRE TYPHOIDE; dans tous les cas de MIGRAINE, D'INDIGESTION et de MALADIES DE FOIE.

3. Après que tous les remèdes auront été employés en vain, après que vous aurez perdu tout espoir, tentez un dernier effort, procurez-vous une boîte des Pilules Bellamy. Le propriétaire vous garantit une guérison parfaite.

Voici, à l'appui de cette assertion, la lettre suivante, dans laquelle il est question de la guérison extraordinaire du professeur Lawrence, principal des Instituts d'Elocution de New York et de Philadelphie. Le professeur s'y exprime ainsi:

"Il y a dix ans, pendant un séjour au New Jersey, j'eus une violente fièvre en frisson. Le frisson me prenait également à dix heures; il durait près de deux heures et était suivi d'une fièvre brûlante qui durait plus de cinq heures. Aucun remède ne pouvait la couper. Je devins si faible que je pouvais à peine traverser la chambre ou monter un escalier en moins de dix minutes. L'existence m'était un fardeau, toute nourriture me répugnait—et l'eau même avait pour moi le goût de la couperose. Je n'avais de sommeil réparateur ni le jour ni la nuit, les médicaments que les médecins avaient prescrits ne me procuraient aucun soulagement et je m'approchais rapidement de la tombe. Un jour, une dame m'engagea à acheter une boîte de pilules Bellamy. Je pris trois de ces pilules à midi et trois le soir. Après deux doses je me sentis mieux et le soir de ce jour-là, pour la première fois depuis trois mois, je dormis pendant huit heures. Le lendemain matin je me sentis beaucoup mieux et pris trois pilules de plus. Vers dix heures, je me préparai à attendre mon frisson de tous les jours, mais à ma grande joie, il ne vint pas. A une heure, après un copieux repas, je pris trois pilules et, le soir, trois de plus. Le lendemain matin, après une nuit délicieuse je me levai à sept heures, parfaitement bien et quoique encore très faible, je pus jouir de ma nourriture et de toute boisson me semblait agréable. Au bout de sept jours j'étais assez fort pour faire quatre milles; j'étais radicalement guéri. Il s'est écoulé dix ans depuis lors et jamais eu un autre accès de fièvre en frisson.

"P. LAWRENCE,
AU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE NEW YORK
"5 East 14th Street."

Enfin, le propriétaire déclare qu'il garantit de guérir tous les cas de fièvre en frisson. Il n'exige aucun paiement; le malade paiera ou ne paiera pas. On ne lui demande, qu'un certificat de guérison.

Prix, Une Piastre la boîte.

On les trouve chez tous les Pharmaciens des Etats et des Territoires.

Le propriétaire les expédie par la poste au moyen de la remise.

PHILIP LAWRENCE,
PROPRIÉTAIRE.
22 Dey Street, New-York.
26 juil—1 an—d. t. j.

IMPORTATEURS ET MARCHANDS
—DE—
Quincaillerie et Quincaillerie d'étagères,
AMERICAINES ET ETRANGÈRES,
Aux Nos 89 et 91 de la rue du Camp,
Succursale, au No 565 de la rue des Magasins;
Entrepôt, aux Nos 143, 145 et 147 de la rue des Magasins.

OUTILS de charpentiers et de tonneliers,
MACHINES et outils de ferblantiers.
ARTICLES CREUX, de fonte, en ferblanc et émaillés.
FOURNEAUX de cuisine et RÉCHAUDS.
Toute espèce d'ARTICLES DE MÉNAGE.

FABRICANTS DE

ARTICLES en ferblanc brillant et vernis à la fonte.
FOURNEAUX doubles, étoufés, de Warren, pour coke ou charbon.
FOURNEAU Charter Oak de cuisine, connu depuis dix-huit ans comme le seul fourneau parfait.

Chaque fourneau Charter Oak est garanti.
Demandez la liste des prix et les catalogues qui donnent une description des articles.

Chaudières à Sucre du Tennessee
De la célèbre Usine de Buncher,

APPARTENANT À MM. WOODS, YEATMAN & CO.—Le soussigné a constamment un choix assorti de ces Chaudières, ainsi que des GRILLES et des BOUCHES DE FOURNEAU, des meilleurs modèles.

E. F. LAVILLEBEUVRE,

☞ Les consignataires par le navire français AVENIR, Capitaine Pascal Masabo, venant de Marseille, sont priés de venir prendre livraison de leurs marchandises sur la Levée au poteau ( ) Second District, autrement elles seront emmagasinées à leurs frais et risques. Aucune réclamation ne sera valable si elle n'est faite sur la Levée.

U. MARINONI,
13 sept—5t 0 Decatur (ancien. Vieille Levée.)

VENTES A L'ENCAN.

HOFFMANN, MARKS & CO.

bottes, souliers et brodequins.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.—A. LEVY, encanteur.—Salle d'encan, No 34 de la rue de Chartres, MARDI, 15 septembre, à 10 heures du matin, il sera vendu—

250 caisses Bottes, Souliers et Brodequins
—Egalement—

200 lots habillements fins de coton, pour hommes, jeunes gens et enfants.
Conditions—à la vente. 15 sep

Grande vente, sans réserve et à crédit, par catalogue, de marchandises sèches d'automne et d'hiver.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO—ABE. LEVY, encanteur—MERCREDI, 16 du courant, à 10 heures du matin, au magasin No 34 de la rue de Chartres (au premier) il sera vendu, un bon stock choisi de marchandises d'automne et d'hiver, telles que—

Alpacas, étoffes à robes, mousselines laine, mérinos français, cachemires, barèges à voiles, mousselines, satinés, nansouks, laines, cotons, soieries, toiles d'Irlande, casimirs, draps, doeskins, jeans, serviettes, mouchoirs, cravates, gants, etc.

Les articles seront vendus à un crédit libéral. Catalogue à la vente. 15sept—

PAR D. E. MORPHY.

Epaules et plats côtés bacon.

PAR D. E. MORPHY.—A. E. Morphy, encanteur.—Il sera vendu, MARDI, 15 septembre 1874, à 11 heures du matin, pour le compte de qui il appartiendra, au Magasin Nos 133 et 135 de la rue Poydras.

14 boucauts plats côtés bacon C. R.
11 Epaules.

Conditions—Comptant. 13 sept—

Faïence. Faïence.

PAR D. E. MORPHY.—A. E. Morphy, Encanteur.—Il sera vendu MERCREDI, 16 septembre 1874, à 11 heures A. M., dans leur salle de vente, Nos. 108 et 110 rue des Magasins, au débarquement du steamship Vengara de Liverpool—

[illegible] paniers plats et assiettes, terrines, soupières, etc.
5 paniers plats beaux, communs français, etc.
Conditions—Comptant. 15sept—

PAR PLACIDE J. SPEAR

Succession de Marie Adèle Bazenac.
Deuxième Cour de District de la Paroisse d'Orléans, No. 35645.
Propriété au coin des rues St-Claude et Columbus.

PAR PLACIDE J. SPEAR, Encanteur, Bureau, No. 46 du Passage de la Bourse.—SAMEDI, 26 septembre 1874, à midi, il sera vendu, à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu de et conformément à un ordre de l'hon. A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District de la paroisse d'Orléans, en date du 18 aout 1874, pour le compte de la dite succession—

UN CERTAIN TERRAIN situé dans le Troisième District de cette ville. Le dit terrain est désigné par le No. 11 de l'île No. 4 compris entre les rues Bons Enfants ou St-Claude, Mystérieuse ou Columbus, Plauche l'Histoire ou Kerlerec. Il a 28 pieds 9 pouces 6 lignes de face à la dite rue Bons Enfants 115 pieds 3 pouces 4 lignes de profondeur et face de sur la rue Mystère ou Columbus, 117 pieds 2 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne qui la sépare du terrain No. 11 et 43 pieds 9 pouces 7 lignes de largeur sur la ligne du fond, le tout au pied anglais.

Termes et conditions—La moitié comptant; le reste en un billet de l'acquéreur, payable à un an de date, portant intérêt à raison de huit pour cent l'an, de la date de la vente à parfait paiement, garanti par hypothèque et privilège de vendeur. L'acquéreur paiera tous les honoraires d'avocat, à cinq pour cent sur le montant réclamé en cas de procédures judiciaires pour forcer le paiement de son billet. Il fera en outre assurer les bâtisses pour le montant de son billet et transférera la police au porteur du billet.

L'acte de vente par devant M. Eusèbe Bouny, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

CHERRY PECTORAL
D'AYER,

Pour les Maux de Gorge et les Affections Pulmonaires—telles que la Toux, le Rhume, la Coqueluche, les Bronchites, l'Asthme et la Consomption.

Parmi les grandes découvertes de la science moderne, il y en a peu qui aient pour l'humanité une valeur plus réelle que ce vainqueur des maux de gorge et des affections pulmonaires. De nombreuses expériences, dans ce pays et dans d'autres, en ont démontré l'extrême efficacité. Le témoignage de nos meilleurs citoyens de toutes les classes établit le fait que le Cherry Pectoral guérit, mieux qu'aucun autre médicament, tous les maux de la gorge et des poumons. Les affections pulmonaires les plus dangereuses cèdent à sa puissance, et, dans des cas de Consomption, les cures qui lui sont dues et qu'a le public connaît, sont tellement remarquables, qu'elles seraient incroyables si elles n'étaient prouvées d'une manière irréfutable. C'est une protection sur laquelle le peuple compte en toute sûreté. En guérissant la Toux—les avant-coureurs de maladies plus graves—le Cherry Pectoral sauve des existences sans nombre et des souffrances dont on ne saurait avoir une idée. Les moins crédules sont convaincus de ses vertus. Chaque famille devrait l'avoir chez elle comme une sauvegarde contre les premiers symptômes des affections pulmonaires—symptômes qui passent inaperçus, qu'on pourrait combattre avec succès si l'on s'y prenait à temps mais qui, si on les néglige, deviennent incurables. Les poumons délicats ont besoin de cette protection, il est imprudent de la leur refuser. Le Cherry Pectoral est précieux pour les enfants atteints de maux de gorge ou de maux d'estomac, car lorsqu'on y a recours à temps, des milliers de pauvres petits êtres sont arrachés à la tombe et rendus à l'amour de leurs parents. Il agit rapidement et sûrement dans les cas de rhumes ordinaires et donne un sommeil paisible et nécessaire à la santé. Quel est celui qui voudra souffrir de l'Influenza et de Bronchite quand il sait que la guérison est si facile?

Le Cherry Pectoral est le fruit de profondes recherches, de longues études chimiques et on n'a rien négligé pour la rendre parfaite. Ses vertus ne forment l'objet d'aucun doute; le passé répond de l'avenir.

PRÉPARÉ PAR
LE DR. J. C. AYER & CO.,
A LOWELL, MASS.
En en vente chez tous les Pharmaciens.
27 nov—1 an

J. B. CAMORS & CO.
MARCHANDS DE FARINE
—ET—
Négociants Commissionnaires,
61..........RUE TCHOUPITOULAS..........61
NOUVELLE-ORLÉANS.

GEO. MERZ,
BRASSERIE DU VIEUX CANAL,
Angle Toulouse et Villeré, Nlle-Orléans.

PAR suite de la demande toujours croissante de ma BIÈRE et de mon ALE, j'ai placé, pour les marchands et les familles, une boîte d'ordres à l'entrée de la Bourse des Marchands, Passage de la Bourse, à côté des bureaux de MM. C. E. Girardey. Les ordres qu'on y déposera seront exécutés avec les heures du jour.

ASSURANCE SUR LA VIE.
New York Life Insurance Company
(ETABLI EN 1845.)

Actif..........$21,000,00
Revenu Annuel au de la de.......8,000,000

PUREMENT MUTUELLE.

Tout l'excédant des bénéfices, après prélèvement du coût actuel de l'assurance est remboursé aux détenteurs de polices.

TOUTES LES POLICES SONT MAINTENUES. Des dividendes sont déclarés annuellement, payables comptant, lesquels peuvent être appliqués à la réduction des primes annuelles ou à l'augmentation de l'assurance.

Les polices sont émises pour la protection, que ce soit des

FEMMES ET DES ENFANTS.

Des polices sont émises pour garantir le paiement des dettes; on émet aussi des POLICES-TONTINE qui combinent la sécurité de l'Assurance sur la Vie avec le placement avantageux de l'argent.

Les personnes qui désirent une assurance sur la vie, sûre et garantie, au véritable coût net, dans cette ancienne et honorable compagnie, sont priées de s'adresser aux soussignés.

COPES & OGDEN,
Agents-Généraux,
44..........RUE CARONDELET..........44

Cette Compagnie a payé l'année dernière près de 1,500,000 par suite de décès, et a déclaré aux détenteurs de polices des dividendes payés comptant, et s'élevant à $1,763,186 28.

DIRECTION LOCALE.

Chas. Briggs.	S. H. Kennedy.
E. F. Mioton.	Saml. Smith.
Thos. A. Adams.	Fr. Wintz.
Chas. Cavaroc.	S. O. Nelson.
L. B. Cain.	Paul Fourchy.
Geo. Foerster.	Fr. Camerden.
T. J. Semmes.	J. H. Lapwigton.
J. S. Walton.	Wm. S. Pike.
E. Pesle.	Wm. B. Schmidt.
S. Forcheimer.	A. Chiapella.
F. S. Sampléo.	J. A. Dufilho.

MÉDECINS-EXAMINATEUR
D. C. Holliday, M. D. John W. Caldwell M. D.
Chs. Turpin, M. D.

NEW ORLEANS SAVINGS INSTITUTION
156 rue du Canal.

DIRECTEURS:
Dr. W. Newton Mercer.

L. F. Genores,	David Urquhart,
George Jonas,	John G. Gaines,
Thomas A. Adams,	Carl Kohn,
Thos. Allen Clarke,	Christian Schneider,
Chas. J. Leeds,	Samuel Jamison.

Intérêts sur les dépôts.
L. F. GENERES, Président.
CHAS KILSHAW, Trésorier.

Assessements de Ville.

AVIS AUX CONTRIBUABLES.

DÉPARTEMENT DES ASSESSEMENTS,
Hôtel de Ville, Salle 13,
Nlle-Orléans, Lne, 15 août 1874.

Conformément à la section sept de l'Ordonnance de la ville No. 71, série d'administration, avis est donné que l'assessement sur les immeubles et les meubles, dans les limites de la ville, pour l'année 1875 est achevé; que les tableaux seront exposés, pour inspection et rectification, aux bureaux du département des Assessements, salle 13 de l'Hôtel de Ville, tous les jours (les dimanches exceptés) de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, pendant les trente jours qui suivront la présente date. Toutes les plaintes relatives aux assessements seront prises en considération pendant les dits trente jours.

Avis est donné aux contribuables de s'occuper de leurs assessements en personne, car aucune des commis du département ne prendra en considération, une demande de rectification faite par le propriétaire du personne qui ne sont par légalement autorisé. Cet ordre sera strictement observé.

16août—1m H. F. STUCKEN,
Administrateur.